



## Déclaration liminaire

### CAE du 02 mai 2023

Nous trouvons que la saisie des vœux du mouvement de l'emploi 2023 s'est déroulée, dans l'ensemble, de manière satisfaisante.

Plusieurs observations conduisent néanmoins aux remarques suivantes :

- En premier lieu, certains maîtres ont omis de postuler sur leur propre poste, alors qu'ils souhaitent le conserver, ce qui prête à confusion.
- Ensuite, en dehors des nouveaux dispositifs réglementaires, des collègues ont postulé sur des matières qui ne sont pas celles de leurs contrats.

Comme les années précédentes, nous déplorons :

- que plusieurs services soient mal estampillés ;
- tandis que d'autres soient proposés sur une multitude de numéros d'un même ensemble scolaire, rendant la saisie des maîtres complexe.

Lors de nos dernières déclarations, nous nous montrions soucieux au sujet de l'application de l'arrêté du changement d'échelle de rémunération des maîtres contractuels et agréés à titre définitif, et de celui de changement de lieu d'exercice de professeurs de lycée professionnel. Nous sommes, pour l'heure, dans l'attente des avis des inspections et remarquons que les demandes s'avèrent nombreuses, ce qui va complexifier notre travail.

Enfin, nous constatons que les mesures prises dans un souhait de mobilité et d'élargissement des opportunités pour les maîtres ont été détournées. En effet, que dire de maîtres qui postulent en complément de leur poste complet dans une autre matière, au sein du même établissement ? Les commissions doivent-elles casser l'agrégat de leur poste d'origine ou distribuer des heures supplémentaires ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre déclaration.

Les mandaté.e.s Fep-CFDT Lorraine.